

DIU Qualification pour l'exercice de la médecine générale

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UMFCS
Département de Médecine Générale
05.57.57.12.77
william.durieux@u-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)

Conditions d'accès :

Cette formation s'adresse : - Aux médecins diplômés qualifiés en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale ; - Aux médecins diplômés qualifiés en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de 3 ans ; - Aux médecins diplômés reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant s'orienter vers la médecine générale ambulatoire ; - Aux médecins diplômés d'une autre spécialité souhaitant se réorienter vers la médecine générale ; - Aux médecins à diplôme étranger ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences ; - Aux médecins à diplôme étranger dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'objectif de ce diplôme est : - Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale ambulatoire ; - Obtenir la Qualification en Médecine Générale en vue d'une installation, dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Contenu et modalités d'organisation

- **Module 1 : Bilan de compétences** Ce module est obligatoire. Il comprend une analyse de la situation du candidat avec le responsable pédagogique du DU et un stage d'un mois auprès d'un enseignant du DMG. L'évaluation s'appuie sur les outils développés au cours du DES de Médecine générale : listes de compétences en médecine générale (annexe 1), situations génériques, référentiel métier de la médecine générale, gestes techniques (annexe 2). Le bilan comprend la liste des compétences acquises, celles des compétences qui restent à acquérir : il est présenté au candidat lors d'un entretien avec le responsable du DU et débouche sur le programme de formation proposé, permettant de déterminer les modules suivants. - **Module 2 : Stage pratique en médecine générale** Ce stage de 6 mois est effectué auprès d'un ou plusieurs maîtres de stage des Universités agréés par l'ARS. Il se déroule principalement en cabinet de médecine générale mais également en stages courts « hors-cabinet » en fonction des besoins : PMI, Centre de planification, Assurance maladie, Centre médico-psychologique, Addictologie, Santé sociale- précarité. Un contrat de stage est conclu entre le candidat, les maîtres de stage et le DMG (annexe 2). Le stage se déroule en trois phases : phase d'observation, phase semi-active en présence du maître de stage avec supervision directe, phase active d'autonomie en consultation seul avec supervision indirecte différée. Au cours de la phase d'autonomie, le candidat doit réaliser au minimum 40 journées de consultation seul, pour lesquelles il tient un Journal de bord. Le candidat est en permanence seniorisé et fait l'objet d'une supervision de son activité, sous forme s'une supervision directe ou indirecte avec rétroaction et si nécessaire prescription pédagogique. Les différentes consultations doivent permettre au candidat d'être confronté aux situations génériques des soins de santé primaires (annexe 3). Au terme du stage, les maîtres de stage remplissent une fiche d'évaluation (annexe 4) et délivrent un avis de validation de ce stage, précisant en particulier la capacité du candidat à exercer en autonomie professionnelle. Le candidat rédige un rapport de stage comprenant le journal

Durées de la formation

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00194119	du 02/11/2020 au 29/10/2021	(33)	UMFCS		Non éligible	
00371687	du 01/09/2023 au 31/08/2024	(33)	UMFCS		Non éligible	
00447782	du 01/01/2024 au 31/12/2024	(33)	UMFCS		Non éligible	

00463748

du 01/01/2025 au
31/12/2025

(33)

UMFCS

Non
éligible

FPC